

FRANCE

SNDD 2009-2013

La SNDD couvre les trois dimensions du développement durable. Elle est basée sur le résultat d'une vaste consultation des parties prenantes.

En 2007, la France a organisé un processus de consultation des parties prenantes à l'échelle nationale, appelé "Grenelle de l'Environnement", pour définir les points clés de la politique publique sur les questions d'environnement et de développement durable pour les cinq prochaines années. Le Grenelle a réuni l'ensemble des acteurs de la société civile et de l'administration (800 personnes) autour de la table de discussion, formant ainsi les 5 collèges d'une nouvelle gouvernance à 5 (employeurs, syndicats, ONG, autorités locales et l'Etat), sur la base de réunion régulières au sein de 34 groupes de travail.

Les résultats du processus de consultation, les 268 "engagements Grenelle", ont été intégrés dans la préparation de SNDD 2009-2013.

La stratégie nationale de développement durable 2009-2013 est organisée en sept défis clés, en cohérence avec l'architecture de la stratégie européenne de développement durable (SEDD), ainsi que deux défis transversaux (éducation-recherche et gouvernance).

Un plan simple et structuré est retenu pour chaque défi, comprenant une présentation du contexte national, international et des enjeux à long terme, les principaux objectifs opérationnels ou chiffrés à l'horizon 2020, une sélection des choix stratégiques pour les atteindre et une liste non exhaustive des principaux leviers d'action devant faciliter la mobilisation des acteurs privés et publics.

Une conférence nationale sur les indicateurs de développement durable a été organisée en janvier 2010 au Conseil Economique, Social et Environnemental. Elle s'est penchée sur 15 indicateurs phares et une trentaine d'indicateurs complémentaires, proposés pour suivre la progression vers un développement durable, en relation avec les choix stratégiques de la SNDD 2009-2013 et conformément aux conclusions de [la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi](#) travaillant sur des indicateurs synthétiques.

Le suivi de la SNDD 2009-2013 est assuré par le "comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE)". Chaque année, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la SNDD est adressé au Parlement. Le rapport est basé sur l'ensemble des indicateurs de développement durable.